



Communiqué de presse Intérieur / Economie

Lausanne, le 5 juin 2009

Les organisations de consommateurs obtiennent un abaissement massif de la redevance controversée sur les mp3.

La redevance sur les mp3 chute de 70 à 95 pour-cent !

La redevance sur les lecteurs mp3 et disques durs vidéo s'abaissera de manière significative à partir du 1er juillet 2009. La commission d'arbitrage a accepté aujourd'hui la solution négociée entre la Suisa, l'industrie, les organisations de consommateurs et autres concernés. La Suisa et Co reconnaissent par la même occasion les organisations de consommateurs comme partenaires de négociation équivalents. Les organisations de consommateurs acsi, FRC, kf et SKS se réjouissent profondément de ce succès. En 2007, elles sont allées jusqu'au Tribunal fédéral afin d'essayer d'empêcher l'entrée en vigueur de cette redevance. Cette décision démontre que la pression a eu un effet concret pour le consommateur.

La « redevance mp3 » est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2007: il fallait payer, pour les lecteurs mp3 et disques durs vidéo, en plus du prix de vente, plus de 10 pour-cent de redevance de droit d'auteur à la Suisa et autres sociétés de gestion. Les organisations de consommateurs acsi, FRC, kf et SKS ont ouvert action devant le Tribunal fédéral, sans succès, et ont fait du lobbying au parlement. La Suisa et Co ont refusé de reconnaître les organisations de consommateurs comme partenaires de négociation, fidèle à leur devise « payer oui, participer non ». Cela a déclenché une vague d'indignation auprès des amateurs de musique et films.

En 2008, la Suisa et Co ont encaissé presque 23 millions de francs avec la redevance mp3, ce qui a confirmé les craintes des organisations de consommateurs. Face à la pression persistante, la Suisa et Co ont invité les organisations de consommateurs à la renégociation de la redevance mp3, sans pour autant les reconnaître comme partenaires équivalents. Les organisations de consommateurs ont néanmoins saisi cette opportunité - avec une issue positive !

Aujourd'hui la commission d'arbitrage a accepté le résultat des négociations : à partir du 1^{er} juillet 2009, la redevance mp3 s'abaissera nettement, et ce pour 95 pour-cent des lecteurs mp3 et disques durs vidéo vendus. La redevance ne représente dorénavant plus que 5 à 28 pour-cent de la redevance perçue jusque-là :

- Lecteur mp3 1 GB : aujourd'hui 14.85 francs, nouvelle 0.80 francs
- Lecteur mp3 16 GB : à l'origine (septembre 2007- avril 2008) 76.51 francs, aujourd'hui 28.85 francs, nouvelle 12.80 francs
- Disque dur vidéo 250 GB : aujourd'hui 86.50 francs, nouvelle 25 francs.

Les organisations de consommateurs acsi, FRC, kf et SKS se réjouissent que les redevances astronomiques sur les supports de données vierges appartiennent bientôt au passé. Cela démontre que l'indignation des consommateurs sur une décision peu démocratique et l'engagement constant des organisations de consommateurs ont eu un effet. Les organisations de consommateurs sont prêtes à supporter une redevance raisonnable par rapport au prix de vente, cela en faveur des artistes. Il s'agit d'une contrepartie au droit de copier légalement de la musique ou des vidéos et au téléchargement légal depuis Internet.

En outre, les sociétés de gestion ont reconnu les organisations de consommateurs comme associations d'utilisateur suite à leur requête auprès de la commission d'arbitrage. Les organisations de consommateurs acsi, FRC, kf et SKS se réjouissent d'être considérées à leur juste place.

Les organisations de consommateurs acsi, FRC, kf et SKS continueront de surveiller les tarifs introduits par la Suisse, ainsi que par les fabricants d'appareils : premièrement les rentrées des redevances doivent revenir aux artistes locaux. Deuxièmement, les prix des lecteurs mp3 et disques durs vidéo doivent concrètement s'abaisser à partir du 1^{er} juillet 2009.

Annexe : - Redevance mp3 : Histoire de 2006 à aujourd'hui

Informations complémentaires :

FRC : Mathieu Fleury, secrétaire général: 021 331 00 99

FRC : Florence Bettschart, avocate: 021 331 00 99

acsi : Laura Regazzoni, secrétaire générale: 091 966 98 06

SKS : Sara Stalder, secrétaire générale: 031 370 24 20

SKS : Andreas Tschöpe, secrétaire spécialisé en politique: 031 370 24 26 7

kf : Muriel Uebelhart, directrice: 044 344 50 61

kf : Franziska Troesch-Schnyder, présidente: 044 344 50 61